

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Prise en location par la Département, d'un local situé 67 avenue de Toulon 13006 Marseille dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la prise en location des locaux situés 67 avenue de Toulon 13006 Marseille sous réserve de l'évaluation conforme des services du Domaine sur le loyer proposé, et de l'obtention des autorisations juridiques et administratives nécessitées par le projet ;
- d'autoriser la signature du bail correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

Le loyer d'un montant de 93 600 €TTC/ an, l'impôt foncier de l'ordre de 2.301 € ainsi que les honoraires de l'agence CBRE s'élevant à 14.040 € TTC seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**